



SEANCE DU 29 JUIN 2021

Date d'envoi de la convocation : le 21 juin 2021

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 163

Nombre de votants : 175

A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : Tony JOUANNEAULT

L'an deux mille vingt et un, le mardi 29 juin, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 17h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

Etaient présents :

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Florence, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves (à partir de 17h50), BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, LECRES Marie-Joseph suppléante de BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BRANTHOMME Nicole, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFILS Gérard, DUVAL Karine, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick (à partir de 17h50), FAUDEMÉR Christian, FEUILLY Emile, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRANCOISE Bruno (à partir de 17h45), FRIGOUT Jean-Marc, GANCEL Daniel, GASNIER Philippe, GENTILE Catherine, GERVAISE Thierry, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GODAN Dominique, GOSSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMON Myriam, HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique (à partir de 19h00), HEBERT Karine (à partir de 18h10), OLIVIER Stéphane suppléant HENRY Yves, HERY Sophie, POIGNANT Christine suppléante de HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HURLLOT Juliette, JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUANNEAULT Tony, JOUAUX Joël, JOZEAU-MARIGNE Muriel, KRIMI Sonia, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François (à partir de 18h21), LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE CLECH Philippe, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LE PETIT Philippe, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal,

LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François, LELONG Gilles, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LEROSSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LETERRIER Richard, LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques (à partir de 17h55), MARGUERITTE Camille (à partir de 18h25), MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice (à partir de 18h15), MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, MOUCHEL Evelyne, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PIQUOT Jean-Louis, PLAINEAU Nadège, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie, RENARD Nathalie, ROCQUES Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, ROGER Véronique, RONSIN Chantal, ROUELLÉ Maurice, ROUSSEAU François, SAGET Eddy, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, JOUBERT Martine suppléante de SOLIER Luc, TARIN Sandrine (à partir de 18h35), TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TOLLEMER Jean-Pierre, VANSTEELANT Gérard, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIEL-BONYADI Barzin, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VIVIER Sylvain.

Ont donné procurations

BAUDIN Philippe à CATHERINE Arnaud, BOUSSELMAME Nouredine à LEFRANC Bertrand, GIOT Gilbert à MABIRE Caroline, HEBERT Dominique à CATHERINE Arnaud (de 18h51 à 19h00) LE POITTEVIN Lydie à AMBROIS Anne, LEFER Denis à MARTIN-MORVAN Véronique, LEMOIGNE Sophie à HULIN Bertrand, MARGUERITTE Camille à LEQUILBEC Frédéric (jusqu'à 18h25), MARTIN Patrice à VASSAL Emmanuel (jusqu'à 18h15), MOUCHEL Jacky à SANSON Odile, MOUCHEL Jean-Marie à CROIZER Alain, PERRIER Didier à PLAINEAU Nadège, SOURISSE Claudine à LEPOITTEVIN Gilbert, VARENNE Valérie à LEJAMTEL Ralph (à partir de 18h51).

Excusés :

BALDACCI Nathalie, BROQUET Patrick, DENIAUX Johan, FALAIZE Marie-Hélène, HELAOUET Georges, HUREL Karine, PIC Anna, SIMONIN Philippe.

Délibération n° DEL2021_081

OBJET : Approbation du rapport d'activité 2020 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Exposé

L'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants de créer une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Ce même article précise par ailleurs que « *Le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante [...] avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.* »

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020-070A du 3 septembre 2020 instituant la CCSPL de l'agglomération du Cotentin,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la CCSPL de l'agglomération du Cotentin lors de sa séance du 27 mai 2021,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 176 - Contre : 0 - Abstentions : 8) pour :

- **Approuver** le rapport d'activité 2020 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, tel que joint en annexe.
- **Autoriser** le Président, le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

LE PRESIDENT,

David MARGUERITTE

Annexe(s) :

Compte rendu de la séance de la CCSPL du 26 novembre 2020

Rapport d'activité de la CCSPL pour l'année 2020.

Compte rendu de la séance de la CCSPL du 25 septembre 2020

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) COMPTE RENDU DE SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2020

Date d'envoi des convocations : 17 novembre 2020.

Etaient présents pour le collège des Elus :

Manuela MAHIER, Odile THOMINET, Arnaud CATHERINE, Philippe LAMORT, Edouard MABIRE, Sylvie LAINE, Philippe GASNIER, Christian FAUDEMÉR, Yves ASSELINE, Pascal LEBRUMAN, membres titulaires,

Etaient présents pour le collège des associations : Laurent DESSOLLE (INDECOSA CGT), Xavier JACQUET (ADPCR), Yannick LAMOTTE (VELORUTION), Guillaume PARIS (UDAF).

Etaient également présents, durant tout ou partie de la séance : Antoine DIGARD, conseiller délégué à l'agriculture, la promotion des circuits courts et au plan alimentaire territorial ; Emélie DUBOIS, François DUTERTRE, Jean-Louis LEGOUIX, Baptiste TETART, pour les services communautaires ; Olivier DEFOSSÉ (CINEODE) et Marie-Pierre TRIPEY (SARL COMPLEXE HIPPIQUE DES PIEUX), délégués.

Etaient excusés : Michel ROCTON (UFC Que Choisir), Alain GABELLIC (Asseco CFDT), Hubert LECONNETABLE (Afoc FO), Patrick LANGLOIS (AAPMA La Truite Cherbourgeoise), Françoise BERTRAND (ADSEAM), Beatrix MACAREZ (Familles Rurales).

La deuxième séance de la CCSPL dans sa nouvelle composition issue de la délibération n°2020_070A du 3 septembre 2020 s'est tenue le **Judi 26 novembre 2020 à 18h00** en conférence audiovisuelle, **sous la présidence de Frédéric LEQUILBEC**.

L'ordre du jour était :

- Approbation du compte rendu de la CCSPL du 25 septembre 2020 ;
- **Rapport n° 2020-08** : Cinéma Le Richelieu – rapport du délégué – Exercice 2019 ;
- **Rapport n° 2020-09** : Complexe hippique des Pieux - rapport du délégué - Exercice 2019 ;
- **Rapport n° 2020-10** : Abattoir de Cherbourg-en-Cotentin – rapport du délégué - Exercice 2019.

Exposé :

Le Président remercie pour leur présence l'ensemble des participants.

Il précise que la séance sera enregistrée et demande si l'un des membres est opposé à cette captation audio et vidéo qui facilitera l'élaboration du compte-rendu. Il rappelle par ailleurs que chaque membre avait reçu un formulaire de consentement à retourner aux services communautaires.

Accord de tous les membres sur cette captation.

Le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h05.

- **Introduction**

Le Président informe les membres d'une modification de l'ordre de passage des sujets inscrits à l'ordre du jour : le rapport n° 2020-10 sera examiné après l'approbation du compte-rendu de la CCSPL du 25/09/2020 et avant le rapport n°2020-08.

Un tour de table est effectué puis le Président tient à excuser les élus et associations absents.

▪ **Approbation du compte rendu de la CCSPL du 25 septembre 2020 ;**

Le compte-rendu de la CCSPL est présenté par le Président qui précise par ailleurs que des corrections techniques et de contexte ont été apportées au PV de la séance du 25 septembre 2021.

L. DESSOLLE demande à ce qu'y soit ajoutée sa question posée lors de la précédente séance, relative au devenir des personnels des bureaux d'offices de touristes fermés. Il lui avait été répondu que ces personnels avaient été réaffectés.

Il ajoute que lors du vote d'approbation du règlement intérieur de la CCSPL, il s'était abstenu car il n'en avait pas eu connaissance. Le règlement lui avait été envoyé à l'issue de la séance. L. DESSOLLE déclare être favorable au règlement intérieur après lecture.

A l'issue des échanges, le compte-rendu de la CCSPL du 25 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

▪ **Rapport n° 2020-10 : Abattoir de Cherbourg-en-Cotentin – rapport du délégataire - Exercice 2019.**

Le rapport d'activité n'a pas été présenté par le délégataire (la SMANCO) qui a par ailleurs fait l'objet d'une liquidation judiciaire. L'activité de service public est présentée par A.DIGARD à travers une présentation powerpoint. La filière viande sera assurée par l'abattoir de Carentan dont l'ouverture est programmée à la fin du printemps 2021.

Si le transport des animaux vers les abattoirs ne pose pas de problème, le transport des carcasses des animaux abattus en est un car il n'y a pas de lieux de retour dans l'attente de l'ouverture du futur abattoir. Il existe une problématique globale sur le circuit d'abattage dans la filière ovine (principalement pour les éleveurs de la Hague). Aujourd'hui, toutes les autres races transitent vers l'abattoir de Coutances SOCOPA, cependant cet abattoir ne traite pas la filière ovine. Ces animaux sont donc transportés jusque dans le Maine et Loire, ce qui représente 4h de transport pour ces animaux.

Le démarrage du futur abattoir va permettre de mettre en œuvre une politique de circuit court pour valoriser les produits locaux, chère à l'agglomération du Cotentin. Cela mettra également en valeur le travail des exploitants, des éleveurs, des bouchers.

Aucune question n'est posée suite à la présentation.

La CCSPL prend acte de l'absence de rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2019.

Départ de F.DUTERTRE et A.DIGARD à 18h15.
Arrivée de O.DEFOSSÉ à 18h15.

- **Rapport n° 2020-08** : Cinéma Le Richelieu – rapport du délégataire – Exercice 2019 ;

Le rapport est présenté par O.DEFOSSÉ, délégataire et gérant de CINÉODE.

Y.ASSELIN rappelle l'histoire de ce cinéma. Il a été créé par le curé de la paroisse dans les années 50. Le cinéma est devenu moins lucratif avec l'arrivée de la télévision. Le cinéma a failli fermer faute de rentabilité et de repeneur. En 2003, la communauté de communes du Val de Saire a décidé de racheter le cinéma à la communauté paroissiale afin de créer un lieu d'animation culturelle et artistique. L'obligation a été faite d'obtenir et de maintenir le classement Arts et Essais. Depuis 2017, l'agglomération du Cotentin est en charge de la gestion de cet équipement. L'agglomération a souhaité maintenir ce service car le cinéma de Réville est le seul équipement permanent de diffusion culturel du quart nord-est du cotentin.

Il est rappelé que l'année 2019 constitue la 1^{ère} année de gestion du nouveau contrat de concession. Celui-ci a débuté au 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 5 ans.

O.DEFOSSÉ présente le rapport d'activité 2019.

235 films ont été projetés. Plus de 50% des films sont de catégorie Arts et Essais. Le cinéma a été ouvert 49 semaines (fermeture 3 semaines en septembre).

Des dispositifs d'éducation à l'image et deux programmations scolaires par ans, des ciné-goûters et ciné-débats ont été mis en place. Un partenariat avec des clubs comme le club des aînés ou le diocèse existent.

En matière de communication, il y a des flyers et affiches papiers mais cela se fait de moins en moins, il y a un site qui est répertorié sur les sites nationaux allociné et cinéfil, il y a une newsletter pour les personnes inscrites.

Le cinéma participe à des rencontres nationales comme le festival PLAY IT AGAIN (festival de cinéma classique), le printemps du cinéma, la fête du cinéma, le mois du documentaire, une quinzaine du film espagnol.

A noter également l'adhésion à des associations comme MACAO 7^{ème} art ce qui permet d'avoir des professionnels qui se déplacent pour des séances rencontres.

Le bénéfice était de 10 000 € en 2019.

L.DESSOLLE demande combien de personne travaillent dans le cinéma.

Il y a un 1 ETP et une personne du siège pour des remplacements d'une semaine ou quinze jours. Lorsque la situation sanitaire reviendra à la normale, une seconde personne sera embauchée à plein temps comme indiqué dans l'offre.

M.MAHIER tient à souligner la richesse de la programmation et l'importance d'un équipement comme celui-ci dans cette partie du Cotentin qui ne bénéficie pas de structures culturelles comme un centre culturel. Il permet de donner une richesse culturelle sur cette partie du territoire. Il est important de le soutenir sur l'aspect éducatif et les échanges.

Y.ASSELIN dit qu'il est effectivement difficile de se battre pour ce type de projet qui permet d'ouvrir l'établissement et de diffuser de la culture sur toute l'année, même lorsque l'activité touristique est moins forte comme en hiver. Si ce cinéma n'existait plus, il y aurait un gros manque sur cette partie du territoire. Il ajoute que des films courts pour enfants sont projetés, il y a un goûter d'organisé et une activité dessin sur le thème du film.

Y.ASSELIN ajoute qu'O.DEFOSSÉ souhaiterait diffuser des séances d'opéra, de théâtre, des concerts ou de match de sport en direct. Cependant sans la présence de la fibre cela n'est pas possible. Il faut donc militer sur le développement de la fibre.

L.DESSOLLE dit que lorsqu'il a vu le rapport du Cinéma Le Richelieu inscrit à l'ordre du jour, il a été circonspect mais après la présentation de ce sujet, Il félicite l'initiative et l'investissement du Cotentin pour le soutien de cet équipement.

Le Président interroge sur le programme de travaux destiné à permettre un meilleur accueil du public et une amélioration thermique.

Y.ASSELIN indique que les travaux qui ont été reportés à plusieurs reprises (2 ans et demi) le 4 janvier 2021 pour se terminer en juin (début de la pleine saison).

Y.ASSELIN rappelle que le cinéma dispose de 2 salles, ce qui permet de diffuser autant de films.

Au terme de ces débats, le rapport d'activité 2019 du cinéma le Richelieu est approuvé à l'unanimité.

Départ de O.DEFOSSÉ à 18h40.

Arrivée de M.P.TRIPEY à 18h40

- **Rapport n° 2020-09** : Complexe hippique des Pieux - rapport du délégataire - Exercice 2019 ;

Le rapport est présenté par M-P. TRIPEY, délégataire et gérante du Complexe Hippique des Pieux, J-L. LEGOUIX, directeur adjoint du Pôle de Proximité des Pieux et O.THOMINET, Vice-Présidente en charge de la Valorisation du Patrimoine et des Equipements Touristiques et de Loisirs.

Avant la présentation du rapport 2019, et compte tenu du contexte inédit engendré par la pandémie depuis mars 2020, un point de situation est fait par le délégataire.

M-P TRIPEY attend des précisions du Ministère des sports afin de savoir si la reprise de l'ensemble des activités est possible suite aux annonces du Président de la République et du Gouvernement dans la cadre des mesures sanitaires liées à l'épidémie de COVID-19. Seules sont autorisées à ce jour les activités pour les mineurs en extérieur. L'établissement est classé X (établissements sportifs clos et couverts) sur une partie et PA (Plein-Air) sur une autre.

Pour le moment seul le plein air est autorisé mais la partie classée « X » est semi fermée. Suivant l'interprétation des textes elle pourrait être autorisée ou non à poursuivre son activité. Elle s'interroge sur la nécessité de revoir la classification de l'établissement pour pouvoir poursuivre l'activité. Sa crainte est que les autres centres équestres qui n'ont pas la classification « X » puisse continuer de pratiquer alors qu'elle ne le pourrait pas du fait de ce classement.

Le Président répond que Le Cotentin va se rapprocher de ses services techniques car cela dépend de l'avis des commissions de sécurité et de permis de construire et que ce n'est pas une démarche simple. Peut-être faudrait-il trouver une autre solution que le changement de classement si une solution rapide doit être trouvée.

MP TRIPEY ajoute qu'il devient urgent de pouvoir remettre les chevaux en activité car cela fait un mois que les chevaux n'ont pas pratiqué. A terme cela devient dangereux pour les cavaliers. Après le 1^{er} confinement, le centre hippique avait eu l'autorisation de reprendre l'activité car les manèges couverts ne devaient pas être complètement fermés.

Y.ASSELIN précise à quoi correspond la nomenclature du classement X. Il conseille de se rapprocher la fédération. Il précise qu'il faut se méfier du changement de type d'établissement en termes d'exigence techniques (de sécurité, d'accueil du public...).

Suite à ce préambule, MP TRIPEY présente le rapport aux membres de la CCSPL avec l'appui d'un powerpoint reprenant les grandes lignes du rapport d'activité.

MP TRIPEY a souhaité mettre en avant de sa présentation le portrait des 4 jeunes qui ont été sélectionnés comme Espoirs Normands.

Elle insiste sur les points suivants du rapport d'activité :

- 4 employés enseignants diplômés d'Etat en plus de Mme TRIPEY exercent.
- Le bilan correspond à l'activité de janvier 2019 à juin 2020.
- L'établissement accueille une moyenne de 3,7 cavaliers par cours.
- Le complexe hippique ne propose pas uniquement de la compétition mais organise des stages de différentes durées, avec et sans hébergement sont proposés.
- Le centre participe également à différents événements locaux (fête du mouton, balade en poney Manoirs du Tourp, participation à des kermesses).

Un remboursement a été effectué auprès des cavaliers pour ceux qui n'ont pas pu rattraper les cours qui n'ont pas eu lieu.

Le centre devait participer aux Championnats de France de l'équitation adapté devait être organisé à ST LO en 2021 par la Fédération Française de Sport Adapté. Cependant, la Fédération Française d'Equitation qui a récupéré la compétence du sport adapté équestre. Ce championnat relève donc à présent de la catégorie « sport et diversité », ce qui n'a pas le même impact. Cela crée par conséquent une incertitude quant à la possibilité pour le complexe hippique des Pieux de pouvoir l'organiser. Quoi qu'il en soit, le centre se tient prêt à y aider à l'organisation du championnat si cela lui est possible.

La nouveauté de 2019 est qu'une animatrice a passé les savoirs 1,2 et 3 au Murmure du Louvray, école réputée pour ses formations en équitation éthologique¹. Des cours de bébés-cavalier (18 mois à 3 ans) et mini cavaliers (dès 3 ans) sont mis en place. Les balades en extérieurs, sorties en familles, sorties goûter etc... ont été mises en place afin d'avoir un maximum d'activité en extérieur.

¹ Définition: Etude scientifique du comportement des espèces animales, y compris l'humain, dans leur milieu naturel ou dans un environnement expérimental, par des méthodes scientifiques d'observation et de quantification des comportements animaux.

La maison de retraite des Pieux est venue pour exaucer le rêve de personnes âgées souhaitant monter pour la 1ère fois à cheval. Le développement relationnel, la complicité avec l'animal sont visées.

Une autre nouveauté est que l'éducation éthologique peut se faire à pied ou montée. C'est en vogue chez les cavaliers car cela relève du bien-être animal ce qui est très important.

Des aides ont été mises en place par le département pour les cavaliers. C'est le cas des ATOUS NORMANDIE dont l'adhésion se faisait sur la base du volontariat. M-P TRIPEY a souhaité y participer. Cela a permis d'attirer des nouveaux cavaliers grâce à des balades ou cours gratuits entre autre. Le complexe hippique a pu mettre en place une quarantaine de séances.

Un partenariat avec le Comité Départemental d'équitation qui permet de faire bénéficier aux nouveaux cavaliers de 50 € de réduction sur l'inscription et le centre pouvait se faire rembourser 40 €. Cela a extrêmement bien fonctionné puisqu'il y a eu plus de 60 nouveaux cavaliers.

Quand on regarde le domicile des cavaliers c'est principalement le secteur des Pieux puis Cherbourg-en-Cotentin et les habitants de la région parisienne. Le terme de « autres » désigne les touristes étrangers.

O.THOMINET demande ce que signifie le terme de « hors canton » car Cherbourg en Cotentin est cité mais est-ce que cela correspond à tout ce qui est autour des Pieux (cantons limitrophes)? MP TRIPEY confirme et ajoute que c'est même un peu plus car la spécificité du centre hippique est l'existence des bébés cavaliers exercé en toute sécurité et qui attire des cavaliers de communes un peu plus lointaines de la région cherbourgeoise.

Il existe un partenariat avec les salariés de l'entreprise ORANO qui bénéficient d'une réduction. L.DESSOLLE demande si le centre a tenté de contacter NAVAL group. MP TRIPEY répond que non pourtant des cavaliers y travaillent. Elle prend note de prendre contact avec le CE.

Le complexe participe à divers championnats.

MP TRIPEY fait un focus sur des demandes travaux faites ou en cours indiquées dans le rapport d'activité en p.32 et 33. Il s'agit notamment d'usure, de sécurité, de mesure sanitaire et de confort pour les animaux et pour l'entretien des locaux. Il s'agit notamment de l'aménagement de chambres pour accroître la capacité d'hébergement des cavaliers et permettre un accès aux personnes à mobilité réduite, la solidité des gonds des portes de la carrière à revoir, finalisation du système d'arrosage du petit manège, entretien de la carrière par NORMANDIE DRAINAGE, la construction d'un abris-box pour palier une éventuelle épidémie, la mise en place de lisse (déjà acté). Des travaux de réduction du mur de la stabulation où vivent les poneys sont demandés dans le cadre de leur bien-être. En effet, ce local est très sombre du fait d'un mur très haut de plus cela faciliterait l'entretien du local qui nécessite actuellement de nombreuses manœuvre avec la fourche. Il faudrait également changer les mangeoires en ferrailles qui sont très endommagées et qui en deviennent même dangereuses car des bouts de métal se détachent parfois. Il faudrait en mettre des nouvelles qui ont un bouchon, ce qui facilite le vidage et le lavage. La fermeture des boxes commence également à fatiguer car elles ont 26 ans. Enfin des grilles de puisards sont cassées et cela pourrait être dangereux si un cavalier ou un cheval passait à travers.

L.DESSOLLE demande si le complexe a pu bénéficier d'aides de l'Etat pendant la crise sanitaire pour les salariés.

M-P TRIPEY répond que le complexe a pu bénéficier du chômage partiel pendant le confinement. Pendant le confinement, elle a pu faire sortir les chevaux avec 2 autres personnes confinées avec elle. Elle a pu faire sortir les chevaux en pensions lorsque les propriétaires ne pouvaient pas venir. Une grande solidarité avec des clients s'est organisée pour prêter des champs aux chevaux. Le centre équestre a pu toucher 1500€ d'aide pour les travailleurs indépendants.



Mme THOMINET demande si elle est en chômage partiel et quelle est la situation sur le 2nd confinement.

MP TRIPEY dit qu'elle est en chômage partiel car il y a quand même une activité existante. En effet, la structure a rapidement pu accueillir les scolaires et qu'à ce titre 2 employés viennent chaque matin pour les accueillir. La grosse difficulté par rapport au 1^{er} confinement est que, malgré le soutien financier dont bénéficie la structure, le problème majeur actuel réside dans le manque d'activité des animaux.

Elle souligne qu'elle remercie l'agglomération pour l'exonération de 2 mois de loyer qui leur a été accordée car les chevaux nécessitent une activité et des soins constants en attendant la reprise d'activité donc c'est d'une très grande aide.

Le Président souligne le caractère complet du rapport d'activité.

Il demande un éclairage sur la liste des travaux.

JL LEGOUIX indique qu'a été budgétisée la clôture d'espaces verts pour pouvoir mettre en extérieurs des chevaux allergiques. Cela fera l'objet d'un avenant n°1 qui sera soumis à l'approbation du conseil le 8 décembre 2020.

D'autres travaux sont programmés selon les orientations et inscriptions budgétaires.

A l'issue de ces discussions, le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.

Le Président remercie les membres de la commission, les services et les délégués et clôt la séance à 19h15.



**COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX
(CCSPL)
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN**

RAPPORT D'ACTIVITE 2020

Dans le cadre de ce rapport annuel 2020 de la CCSPL sont développés les sujets examinés par la CCSPL qui a été constituée par délibération n° 2020_070A du Conseil Communautaire du 3 septembre 2020, sous la Présidence permanente de Monsieur David MARGUERITTE ou de son représentant, Monsieur Frédéric LEQUILBEC.

A- Présentation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) :

1- Création et composition de la CCSPL :

L'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) rend obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants la mise en place d'une CCSPL pour l'ensemble des services publics dont l'exploitation est confiée à un tiers par convention de délégation de service public (DSP) ou les services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Lors de sa séance du 3 septembre 2020, le Conseil Communautaire a procédé à la mise en place de cette commission et à la désignation de ses membres.

La commission est composée de :

- Dix membres titulaires de l'assemblée délibérante désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et de dix suppléants ;
- Dix représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante.

2- Périmètre d'intervention :

Cette commission examine chaque année :

- Les rapports annuels établis par les délégataires de service publics ;
- Le bilan d'activité des services exploités en régies et doté de l'autonomie financière.

Elle est également obligatoirement consultée pour avis sur tout projet de délégation de service public et de création de régie dotée de l'autonomie financière.

Compte tenu des transferts de compétence intervenus avec la création de la Communauté d'agglomération du Cotentin, la commission consultative traitait en 2020 des services publics suivants :

- Transports publics urbains
- Eau/assainissement, pour l'ensemble du territoire, depuis le 1^{er} janvier 2018,
- Ordures ménagères
- Promotion du Tourisme
- Bâtiments industriels communautaires
- Abattoir communautaire (jusqu'au 24 mars 2020)
- Cité de la Mer
- Toutes les concessions existantes.

B- Réunions de la CCSPL :

Compte tenu du 1^{er} confinement national du 17 mars au 11 mai 2020 et des mesures sanitaires imposées lors de l'année 2020, les membres de la CCSPL n'ont pas pu se réunir avant le 1^{er} juillet 2020 pour examiner le rapport d'activité pour l'année 2019. Cependant, la CCSPL, nouvellement constituée depuis septembre 2020, a pu se tenir deux fois lors du 2nd semestre 2020: le 25 septembre et le 26 novembre.

1- La réunion du 25 septembre 2020

Date de convocation : 15 septembre 2020

La première séance de la CCSPL dans sa nouvelle composition issue de la délibération n° 2020_070A du 3 septembre 2020 s'est tenue en présentiel le **Vendredi 25 septembre 2020 à 18h00** au Pôle de Proximité de SAINT-PIERRE-EGLISE - 9, rue de la Boularderie, 50330 SAINT-PIERRE-EGLISE, **sous la présidence de Frédérik LEQUILBEC.**

Etaient présents pour le collège des Elus :

- Manuela MAHIER, Arnaud CATHERINE, Philippe LAMORT, Edouard MABIRE, Sylvie LAINE, Christian FAUDEMÉR, Yves ASSELINE, Pascal LEBRUMAN, membres titulaires,
- Christèle CASTELEIN, Christine LEONARD, Jocelyne LEVAVASSEUR, membres suppléants.

Etaient présents pour le collège des associations : Françoise BERTRAND (ADSEAM), Laurent DESSOLLE (INDECOSA CGT), Yannick LAMOTTE (VELORUTION).

Etaient également présents, durant tout ou partie de la séance : Yann BEAUDEGEL, Emélie DUBOIS, Antoine LEVAVASSEUR, Matthieu PHILIPPOT, Baptiste TETART, pour les services communautaires ; Ronan PERES et Sophie PORET représentant les délégataires.

Etaient excusés : Odile THOMINET, Philippe GASNIER, Beatrix MACAREZ, Michel ROCTON, Alain GABELLIC, Hubert LECONNETABLE, Patrick LANGLOIS, Guillaume PARIS, Xavier JACQUET.

L'ordre du jour examiné par la commission était le suivant :

- Introduction et présentation des membres de la CCSPL
- Approbation du règlement intérieur de la CCSPL
- **Rapport n° 2020-01 :** Rapport d'activités 2019 de la CCSPL
- **Rapport n° 2020-02 :** Transports publics urbains - rapport du délégataire - Exercice 2019
- **Rapport n° 2020-03 :** Rapport annuel du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - Année 2019
- **Rapport n° 2020-04 :** Rapport annuel des délégataires 2019 - Eau potable, assainissement collectif et non collectif sur les territoires gérés par la CA du Cotentin
- **Rapport n° 2020-05 :** Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service 2019 - Eau potable, assainissement collectif et non collectif sur les territoires gérés par la CA du Cotentin
- **Rapport n° 2020-06 :** Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la Cité de la Mer - Rapport annuel du délégataire 2019
- **Rapport n° 2020-07 :** Office de Tourisme du Cotentin – Rapport d'activité 2019

Au terme des échanges et des débats, l'ensemble des rapports examinés en commission et répertoriés ci-dessus a reçu un avis favorable.

Le compte rendu de cette réunion a été diffusé à l'ensemble des membres de la commission et mis à l'approbation à la séance suivante.

2- La réunion du 26 novembre 2020

Date d'envoi des convocations : 17 novembre 2020.

Etaient présents pour le collège des Elus :

Manuela MAHIER, Odile THOMINET, Arnaud CATHERINE, Philippe LAMORT, Edouard MABIRE, Sylvie LAINE, Philippe GASNIER, Christian FAUDEMÉR, Yves ASSELINE, Pascal LEBRUMAN, membres titulaires,

Etaient présents pour le collège des associations : Laurent DESSOLLE (INDECOSA CGT), Xavier JACQUET (ADPCR), Yannick LAMOTTE (VELORUTION), Guillaume PARIS (UDAF).

Etaient également présents, durant tout ou partie de la séance : Antoine DIGARD, conseiller délégué à l'agriculture, la promotion des circuits courts et au plan alimentaire territorial ; Emélie DUBOIS, François DUTERTRE, Jean-Louis LEGOUIX, Baptiste TETART, pour les services communautaires ; Olivier DEFOSSÉ (CINEODE) et Marie-Pierre TRIPEY (SARL COMPLEXE HIPPIQUE DES PIEUX), délégués.

Etaient excusés : Michel ROCTON (UFC Que Choisir), Alain GABELLIC (Asseco CFDT), Hubert LECONNETABLE (Afoc FO), Patrick LANGLOIS (AAPMA La Truite Cherbourgeoise), Françoise BERTRAND (ADSEAM), Beatrix MACAREZ (Familles Rurales).

La deuxième séance de la CCSPL dans sa nouvelle composition issue de la délibération n°2020_070A du 3 septembre 2020 s'est tenue le **Judi 26 novembre 2020 à 18h00** en conférence audiovisuelle, **sous la présidence de Frédéric LEQUILBEC.**

La commission s'est prononcée sur les dossiers suivants :

- Approbation du compte rendu de la CCSPL du 25 septembre 2020 ;
- **Rapport n° 2020-08 :** Cinéma Le Richelieu – rapport du délégué – Exercice 2019 ;
- **Rapport n° 2020-09 :** Complexe hippique des Pieux - rapport du délégué - Exercice 2019 ;
- **Rapport n° 2020-10 :** Abattoir de Cherbourg-en-Cotentin – rapport du délégué - Exercice 2019.

Il est à noter que la CCSPL a pris acte de l'absence de rapport annuel du délégué de l'abattoir pour l'exercice 2019.

Au terme des échanges et des débats, l'ensemble des rapports examinés en commission et répertoriés ci-dessus a reçu un avis favorable.

Le compte rendu de cette réunion a été diffusé à l'ensemble des membres de la commission et mis à l'approbation à la séance suivante.

Les comptes rendus des séances de la Commission Consultatives des Services Publics Locaux tenues en 2020 sont annexés au présent rapport d'activité.

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) COMPTE RENDU DE SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2020

Date d'envoi des convocations : 15 septembre 2020.

Etaient présents pour le collège des Elus :

- Manuela MAHIER, Arnaud CATHERINE, Philippe LAMORT, Edouard MABIRE, Sylvie LAINE, Christian FAUDEMÉR, Yves ASSELINE, Pascal LEBRUMAN, membres titulaires,
- Christèle CASTELEIN, Christine LEONARD, Jocelyne LEVAVASSEUR, membres suppléants.

Etaient présents pour le collège des associations : Françoise BERTRAND (ADSEAM), Laurent DESSOLLE (INDECOSA CGT), Yannick LAMOTTE (VELORUTION).

Etaient également présents, durant tout ou partie de la séance : Yann BEAUDEGEL, Emélie DUBOIS, Antoine LEVAVASSEUR, Matthieu PHILIPPOT, Baptiste TETART, pour les services communautaires ; Ronan PERES et Sophie PORET représentant les délégataires.

Etaient excusés : Odile THOMINET, Philippe GASNIER, Beatrix MACAREZ, Michel ROCTON, Alain GABELLIC, Hubert LECONNETABLE, Patrick LANGLOIS, Guillaume PARIS, Xavier JACQUET.

La première séance de la CCSPL dans sa nouvelle composition issue de la délibération n° 2020_070A du 3 septembre 2020 s'est tenue le **Vendredi 25 septembre 2020 à 18h00** au Pôle de Proximité de SAINT-PIERRE-EGLISE - 9, rue de la Boularderie, 50330 SAINT-PIERRE-EGLISE, **sous la présidence de Frédéric LEQUILBEC.**

L'ordre du jour était :

- Introduction et présentation des membres de la CCSPL
- Approbation du règlement intérieur de la CCSPL
- **Rapport n° 2020-01 :** Rapport d'activités 2019 de la CCSPL
- **Rapport n° 2020-02 :** Transports publics urbains - rapport du délégataire - Exercice 2019
- **Rapport n° 2020-03 :** Rapport annuel du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - Année 2019
- **Rapport n° 2020-04 :** Rapport annuel des délégataires 2019 - Eau potable, assainissement collectif et non collectif sur les territoires gérés par la CA du Cotentin
- **Rapport n° 2020-05 :** Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service 2019 - Eau potable, assainissement collectif et non collectif sur les territoires gérés par la CA du Cotentin
- **Rapport n° 2020-06 :** Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la Cité de la Mer - Rapport annuel du délégataire 2019
- **Rapport n° 2020-07 :** Office de Tourisme du Cotentin – Rapport d'activité 2019

Exposé :

Le Président remercie pour leur présence l'ensemble des participants, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h10.

- **Introduction et présentation des membres de la CCSPL**

Le Président informe les membres d'une modification de l'ordre du jour avec l'insertion des rapports 2020-06 et 2020-07 entre les rapports 2020-01 et 2020-02.

Un tour de table est effectué puis le Président tient à excuser les élus et associations absents.

Sur invitation du Président, B. TETART présente le champ d'actions de la Direction de la commande publique pour ce qui relève des concessions, ainsi que l'articulation de ses interventions avec et pour les autres services communautaires. B. TETART présente ensuite le projet de règlement intérieur de la commission en exposant les points principaux.

Le Président insiste sur l'importance du rôle des associations dans cette instance :

- la CCSPL doit faciliter et développer les débats et relayer la parole publique auprès de l'agglomération afin d'améliorer la gestion et l'efficacité des services publics,
- la CCSPL doit être un lieu ouvert et actif d'échanges, et permettre aux représentants des associations de poser toutes les questions qu'ils souhaitent.

Au-delà du contrôle qui doit être effectué sur les délégataires et sur les services exercés en régies dotés de l'autonomie financière, l'examen par la CCSPL des rapports d'activités à N-1 doit aussi être un exercice de construction de l'avenir et d'amélioration des prestations présentées.

▪ **Approbation du règlement intérieur de la CCSPL**

L. DESSOLLE informe qu'il n'a pas reçu le règlement intérieur et demande sa transmission à l'issue de la séance. Il s'abstiendra de voter pour ce motif.

Le Président demande à ce que désormais une liste récapitulative des pièces transmises aux membres soit adressée en annexe des convocations.

C. CASTELEIN s'interroge sur la présence attendue des membres suppléants de la commission. B. TETART répond que les suppléants ne sont appelés à siéger qu'en cas d'indisponibilité des titulaires. Il est convenu que les dates de commission seront communiquées à l'ensemble des membres mais que les suppléants ne participeront qu'en cas d'empêchement des titulaires, sur sollicitation de l'élu empêché ou bien de la direction commande publique.

A l'issue des échanges, le règlement est adopté à l'unanimité (abstention de L. DESSOLLE).

▪ **Rapport n° 2020-01 : Rapport d'activités 2019 de la CCSPL**

Le Président introduit la présentation du rapport d'activité 2019 et donne la parole à B.TETART : ce dernier insiste en particulier sur une modification du précédent règlement intérieur qui a été adoptée en juin 2019 et précise que le rapport d'activité pour 2019 consiste pour le moment en une compilation des rapports d'activité et comptes rendus des séances de l'année.

B. TETART ajoute en effet qu'un projet de refonte du rapport d'activité de la commission est prévu afin que ses travaux soient présentés de façon plus accessible au public, avec une structure plus dynamique et valorisante.

B. TETART porte aussi à l'intention des membres que la présentation des travaux de la CCSPL a normalement lieu avant le 1^{er} juillet mais que la crise sanitaire et la période de confinement pré-estivale ont empêché de tenir ce délai règlementaire.

A l'issue des échanges, le rapport d'activités 2019 de la CCSPL recueille à l'unanimité un avis favorable.

- **Rapport n° 2020-06** : Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la Cité de la Mer - Rapport annuel du délégataire 2019

Le rapport est présenté par M. MAHIER qui met en avant les points les plus marquants : l'année 2019 a ainsi attiré beaucoup de visiteurs (+15%).

Il y a eu sur cette même année une augmentation des frais de personnel dus à la nécessité de créer des contenus pédagogiques, de renforcer les équipes d'accueil et de la boutique.

En réponse à L. DESSOLLE, M. MAHIER répond que sur 2020, l'activité de la période juillet-août va sauver le bilan de l'année.

F. BERTRAND interroge sur les modes d'intervention auprès des publics scolaires. M. MAHIER répond que la Cité de la Mer veille toujours à inscrire ses actions dans une dimension pédagogique.

Le Président insiste également sur la qualité des prestations délivrées par les équipes de la Cité de la Mer.

S. PORET dit que la Cité de la Mer souhaite conserver son statut de référent en matière de protection des mers et des océans. A cette fin, il a été décidé de créer un fonds de dotation permettant de recevoir des contributions privées pour monter des appels à projet. L'ambition est d'accompagner les jeunes dans leur engouement pour le milieu maritime et dans leur volonté d'œuvrer pour la protection de l'environnement.

Les effets de la Covid-19 interpellent les membres de la commission sur la continuité des activités entreprises par la Cité de la Mer : S. PORET répond que la SAEMML a une réelle volonté de poursuivre la programmation de conférences ainsi que l'accueil des scolaires malgré la crise sanitaire.

Malgré tout, le service pédagogique, les lieux dédiés à l'événementiel ainsi que la médiathèque ne tournent pas du fait des contraintes liées à l'épidémie. Une tentative de relance en novembre 2020 est projetée auprès des scolaires avec la mise en place des mesures sanitaires appropriées. Les équipes réfléchissent aussi à l'organisation d'animations et d'événements à distance : il faut être inventif dans le contexte actuel.

S. PORET rappelle que la Cité de la Mer est pour partie basée sur l'utilisation d'outils interactifs, outils évidemment impossibles à utiliser en ce moment car il n'est pas possible de toucher les écrans, tablettes...

En 2019, 2470 personnes ont fréquenté la médiathèque, ce qui constitue une augmentation de 4% par rapport à 2018.

Les expositions permanentes font la richesse de cet établissement et demandent de la part des équipes un effort continu d'adaptation.

L. DESSOLLE informe que plusieurs appareils étaient en panne en 2018 mais que cela n'était plus le cas en 2019, c'est un point positif.

M. MAHIER indique que sur le volet financier, il y a eu une augmentation des recettes par rapport à 2018.

F. BERTRAND demande combien d'emplois l'activité génère. Mme PORET répond qu'au 31/12/2020, il y avait 49 ETP soit 39 CDI et 11 CDD. Sur les frais de personnels, M. MAHIER précise que l'accueil près de 100 000 visiteurs dont plus de 10 000 scolaires et de 20 experts de la mer, a nécessité la création de contenus et par conséquent un recrutement de personnels.

S. PORET souligne en conclusion que l'année 2019 a été très bonne.

Le Président souligne l'impact du retard de chantier sur la fréquentation du Pavillon des Expositions Permanentes. S. PORET précise que les 3 semaines de retard de chantier ont en effet fait perdre 28 000 visiteurs mais tient à souligner que les conséquences ont été limitées grâce au soutien actif des élus.

Aucune objection n'est émise sur le rapport d'activité 2019 de la Cité de la Mer qui est approuvé à l'unanimité.

Arrivée de M.BEAUDEGEL à 19h00.

Départ de Mme PORET à 19h10.

▪ **Rapport n° 2020-07 : Office de Tourisme du Cotentin – Rapport d'activité 2019**

Le rapport est présenté par R. PERES, responsable du pôle accueil et développement des services au sein de la SPL.

R. PERES introduit son propos par un rappel des statuts de la SPL, ses missions, les sites gérés (Moulin à eau de Marie RAVENEL, Phare et mini-golf de CARTERET), les effectifs et chiffres clés de l'année.

R. PERES rappelle les événements phares de l'année :

- Sortie de la marque Cotentin Unique par Nature en mars 2019,
- La sortie du site web www.encotentin.fr
- La collection d'éditions et les parutions presse,
- L'accueil de l'Hermione (qui a généré un avenant au contrat de DSP)
- Les 180 ans du phare de CARTERET.

R. PERES met un focus sur le Top 5 des demandes en accueils par type de visiteur et par nationalité.

R. PERES souligne l'impact des avaries des navires MANCHE ILES EXPRESS sur les résultats 2019.

L. DESSOLLE remarque que l'Hermione a également fait l'objet d'une exhibition par NAVAL GROUP la même année.

C. CASTELEIN demande combien de bureaux ont été fermés durant la saison estivale 2020. R. PERES répond que 8 bureaux étaient ouverts et 10 ont été fermés.

C. CASTELEIN regrette que l'Office du Tourisme de Montebourg ait été fermé brutalement et ce, sans aucune communication.

R. PERES répond que des actions nouvelles ont été engagées afin de décroïsonner l'information touristique et d'aborder différemment les publics, hors les murs, dans les campings par exemple.

E. MABIRE dit ne pas douter de la légitimité des actions entreprises mais dit qu'il faut prendre un soin particulier pour expliquer et communiquer sur ces actions et ces décisions.

M. MAHIER ajoute que ces mêmes actions doivent être faites avec les administrés et pas pour les administrés.

Le Président demande si des retours ont été obtenus sur la nouvelle marque Cotentin Unique par Nature et le cas échéant, quels outils ou études ont permis cette évaluation ?

A. LEVAVASSEUR répond que cette évaluation a plutôt été prévue pour 2021 afin de laisser le temps aux habitants et aux touristes de s'approprier la marque. Par ailleurs, la COVID-19 confirme ce délai ; pour autant la notoriété du Cotentin est grandissante et les choses bougent très rapidement.

A l'issue des échanges, un avis favorable est émis à l'unanimité.

Départ de M. MAHIER à 19h20

- **Rapport n° 2020-02** : Transports publics urbains - rapport du délégataire - Exercice 2019

Le rapport est présenté par A. CATHERINE.

A. CATHERINE met le focus sur le Transport à la Demande (TAD) qui a rencontré un gros succès chez les jeunes. Cela est très encourageant car c'est une bonne expérimentation dans le cadre de la future DSP.

94% des déplacements se sont faits sur LA SAIRE, dans l'objectif de rattraper le réseau de ZEPHIR BUS.

Les navettes touristiques ont également été une expérimentation qui a bien fonctionné.

Il faut penser la mobilité de demain au sens très large et dépasser l'urbain pour l'envisager sur l'ensemble du Cotentin. En 2019 c'est KEOLIS qui exploite le réseau sur CHERBOURG-EN-COTENTIN et le contrat se termine au 30 juin 2021 (durée prolongée par voie d'avenant).

2 326 701 kms ont été parcourus sur le réseau en 2019.

Il y a eu une diminution des accidents et paradoxalement une hausse des réclamations.

2019 est la meilleure année en termes d'exécution depuis le début de la DSP qui a débuté en 2014.

L. DESSOLLE précise que les ajustements opérés envers les étudiants avec la hausse des fréquences ont été largement appréciés.

A. CATHERINE précise qu'il y a eu une augmentation des recettes commerciales à hauteur de 146 000 € par rapport à 2018 pour un montant total de 9 525 000 € net de sous-traitance.

Il ajoute que la vraie révolution réside dans le projet à venir d'une mise en place d'une offre globale de transport sur le Cotentin. L'enjeu sera demain de pouvoir se déplacer partout dans le Cotentin, quels que soient le point de départ et le point d'arrivée.

Le Président demande à ce que la CCSPL soit informée du contenu et de la teneur de la nouvelle offre dès que la nouvelle DSP aura été conclue.

A l'issue des débats, le rapport est adopté à l'unanimité.

Départs de M. PHILIPPOT et A. LEVAVASSEUR à 19h30

- **Rapport n° 2020-03** : Rapport annuel du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - Année 2019

Le rapport est présenté par E. MABIRE.

E. MABIRE introduit ses propos par la présentation des cartographies qui illustrent les différentes différences de systèmes de collecte et du traitement sur l'ensemble du territoire.

Un travail d'harmonisation des règlements de collecte et de déchetteries est en cours.

E. MABIRE insiste sur la nécessité d'harmoniser les traitements et les règlements de collecte.

Les apports en déchetterie sont très importants dans le Cotentin. E. MABIRE précise que LE VAL DE SAIRE et LA COTE DES ISLES sont dotées d'une quantité importante de résidences secondaires, c'est ce qui explique la forte production de ces territoires.

Si le tonnage n'est pas très important car les emballages ne sont pas lourds, le volume reste le même.

E. MABIRE ajoute que la production de déchets verts est supérieure au niveau national.

Le centre de tri fonctionne en 2X8 depuis l'incendie de DONVILLE-LES-BAINS et jusqu'à la construction du nouveau centre de tri à CAEN.

E. MABIRE attire ensuite l'attention des membres de la CCSPL sur la création en 2019 de la Société Publique Locale NORMANTRI dont l'objet est la construction et l'exploitation du nouveau centre de tri qui sera en capacité de traiter les emballages et papiers recyclables et de répondre à l'extension des consignes de tri.

Les 2 objectifs sur la gestion des déchets ménagers :

- passer à l'extension de la consigne de tri au 1^{er} janvier 2023 (limite légale) pour les emballages
- harmoniser le financement en 2022.

Le Président souligne la qualité du service public rendu ainsi que la qualité du rapport d'activité. Il ajoute que les projets sont complexes et enthousiasmants.

Y. LAMOTTE interroge sur la présence de sacs éventrés par les goélands et de ce fait par la présence de masques sanitaires dans l'hyper-centre de CHERBOURG-EN-COTENTIN :

pourquoi les déchets de l'hyper-centre sont-ils encore dans des sacs et non dans des colonnes ou des bacs ?

E. MABIRE répond qu'il existe un problème de stockage des bacs en intérieurs par les habitants en dehors des jours de collecte.

L. DESSOLE demande s'il est prévu de mettre en place un système de collecte des déchets verts en ville. E. MABIRE répond que cela n'est pas envisagé car ce dispositif coûte très cher et qu'il est difficile à gérer. L'option est plutôt mise sur le compostage individuel ou collectif en pied d'immeuble.

Y. LAMOTTE interroge sur la manière dont sont gérés les déchets des professionnels et les tarifs appliqués : E. MABIRE répond que cette gestion est variable aujourd'hui suivant les pôles de proximité et que cela fait partie des questions qu'il faudra régler cette année.

En réponse à C. CASTELEIN qui demande si les professionnels peuvent aller dans n'importe quelle déchèterie à l'instar des particuliers, E. MABIRE dit que depuis l'émergence du Covid-19, il y a un dézonage mais que les dépôts des professionnels se font selon les règlements en vigueur et selon les sites.

C. FAUDEMÉR se demande ce que l'on sait des dépôts sauvages. E. MABIRE répond qu'il y en a eu beaucoup pendant la fermeture des déchetteries. Il indique également que nous avons eu la chance d'avoir un des seuls centres de tri en France qui a continué de fonctionner pendant le confinement.

C. LEONARD explique qu'il faudrait ajouter des colonnes de tri et indique qu'il y a eu un problème de ramassage des colonnes sur GATTEVILLE-LE-PHARE et FERMANVILLE.

E. MABIRE prend note mais explique qu'il y a eu un afflux très fort et qu'il est difficile de moduler d'un jour pour l'autre les effectifs.

E. MABIRE ajoute que le tonnage de pile est passé de 3 à 25 tonnes et explique que le bon tri des piles est extrêmement important car elles sont responsables des départs de feu que nous connaissons dans les centres de traitement, idem pour les batteries.

Le tonnage de gravats a également augmenté de 57% du fait des travaux des particuliers. Le Président de la commission y voit aussi un signe positif de développement du Cotentin et un regain de dynamisme du territoire.

A l'issue des discussions, le rapport recueille l'approbation des membres à l'unanimité.

- **Rapport n° 2020-04** : Rapport annuel des délégués 2019 - Eau potable, assainissement collectif et non collectif sur les territoires gérés par la CA du Cotentin
- **Rapport n° 2020-05** : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service 2019 - Eau potable, assainissement collectif et non collectif sur les territoires gérés par la CA du Cotentin

Les rapports n°4 et n°5 sont présentés à double voix par P. LAMORT et Y. BEAUDEGEL.

C. CASTELEIN et C. LEONARD interrogent sur le prix élevé de l'assainissement à FONTENAY-SUR-MER et GATTEVILLE-LE-PHARE. Il est répondu que ces communes ont fait l'objet de travaux importants et coûteux d'assainissement collectifs (commune avec un sol granitique), ce qui se répercute sur le prix.



Le Président souligne la constance de la direction du cycle de l'eau ainsi que la continuité de service public, y compris pendant la période de confinement.

P. LAMORT souligne qu'il n'y a pas eu d'arrêtés de restriction d'eau contrairement aux années précédentes.

L. DESSOLE demande s'il y a eu des plaintes sur la qualité de l'eau et son goût de chlore sur le secteur d'EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE.

Y. BEAUDEGEL indique que sur ce secteur l'eau peut avoir un goût plus chloré mais que le taux de chlore est normé et obligatoire. Y. BEAUDEGEL précise par ailleurs que la CA du Cotentin compte dans ses effectifs une goûteuse d'eau qui se déplace à domicile et qui peut proposer des solutions.

P. LAMORT rappelle que l'eau du robinet est 100 fois moins chère que la moins chère des eaux en bouteilles.

P. LAMORT dit enfin qu'il a d'ailleurs été décidé de promouvoir la qualité de l'eau du Cotentin par la création de la marque l'Audacieuse.

A l'issue de ces discussions, le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.

Le Président remercie les membres de la commission, les services et les délégués et informe que la prochaine date de la CCSPL est fixée au **26 novembre 2020 à 18h00 à VALOGNES**.

La séance est levée à 20h30.